



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

SAINT-LUDGER, LE 10 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 10 décembre 2019 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-12-383

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 10 décembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 12 novembre et 3 décembre 2019
5. Activités de fonctionnement au 6 décembre 2019 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 6 décembre 2019 :
 - 6.1 Réal Huot Inc. – Facture # 5425006
 - 6.2 JLR Gagnon Inc. – Facture # 2538
 - 6.3 Adoption
7. Conseil municipal :
 - 7.1 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
 - 7.2 Code d'éthique et de déontologie des élus – Registre des déclarations
 - 7.3 Règlement décrétant la rémunération des membres du Conseil municipal de Saint-Ludger - Avis de motion et présentation du projet de règlement
8. Administration :
 - 8.1 Fermeture du bureau – Période des Fêtes
 - 8.2 Règlement de taxation – Avis de motion et présentation du projet de règlement
 - 8.3 Assurances de la Municipalité – Renouvellement 2020
 - 8.4 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Registre des déclarations
 - 8.5 Québec municipal – Adhésion 2020
 - 8.6 Inventaire des sites vacants et évaluation de l'impact sur les états financiers
 - 8.7 Bottin du Granit – Renouvellement de la publicité
 - 8.8 FQM – Adhésion à un contrat d'assurance collective
 - 8.9 MI Consultants – Forfait maintenance
 - 8.10 ADMQ – Formation « Accès à l'information et protection de données personnelles en contexte municipal
9. Voirie :
 - 9.1 Carburants 2020 – Étude des soumissions et décision

- 9.2 Achat de panneaux de signalisation
- 9.3 Pépîne – Achat de pneus
- 9.4 Achat d'un baril d'huile hydraulique
- 9.5 Inspecteur municipal par intérim – Remboursement de vêtement et bottes
- 9.6 Inter 2013 – Achat d'une chaîne de convoyeur
- 10. Eau potable – Achat d'une génératrice
- 11. Eaux usées – Prolongement de l'entente de services avec la Municipalité de Saint-Gédéon
- 12. Service incendie :
 - 12.1 Achat de gants et chapeaux
 - 12.2 Achat d'un appareil respiratoire
 - 12.3 Assurances pompiers volontaires
 - 12.4 ACSIQ – Renouvellement annuel 2020
 - 12.5 Unité d'urgence – Installation de 4 cam lock
- 13. Sécurité civile – Adoption du plan de sécurité civile
- 14. IBE :
 - 14.1 Sommaire des permis et certificats
 - 14.2 Rapport annuel
 - 14.3 Adhésion COMBEQ
 - 14.4 Formation « Santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP-construction) »
 - 14.5 Entente pour services de l'IBE
- 15. Transbordement et disposition des matières résiduelles
- 16. SLM Récupération métaux & rebuts – Renouvellement de l'entente
- 17. Jevi – Adhésion 2020
- 18. OTJ :
 - 18.1 Patinoire – Surveillance et entretien
 - 18.2 Achat de lumières et gradateurs
 - 18.3 Achat d'un aéroconvecteur de plafond
 - 18.4 Nouveau système de chauffage – Travaux électriques
- 19. Demandes d'aide financière :
 - 19.1 Club Optimiste de St-Ludger – Noël des enfants
 - 19.2 Constellation du Granit – Insertion de livres dans les paniers de Noël
 - 19.3 Place aux Jeunes – 22^e édition des séjours exploratoires
 - 19.4 Journée internationale des femmes – 8 mars 2020
 - 19.5 La Route des Sommets
- 20. Demande d'appui – Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
- 21. Traitement des matières recyclées – Hausse de tarif
- 22. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air – Dépôt d'un projet
- 23. Varia
- 24. Dépôt de documents pour information
- 25. Répertoire du courrier reçu au 6 décembre 2019
- 26. Période de questions de l'assistance.
- 27. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une citoyenne questionne le Conseil municipal concernant l'entretien du Rang 12. Le conseiller Bernard Rodrigue répond à la citoyenne en lui explique de quelle façon la municipalité procède pour l'entretien de ses chemins.

Elle questionne également concernant la collecte des ordures au Club Chasse et Pêche. Monsieur le maire les dirige vers la direction du Club Chasse et Pêche.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 2019

Résolution 2019-12-384

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2019-12-385

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 6 DÉCEMBRE 2019 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 6 décembre 2019 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 30 novembre 2019			
N° de poste	Description	débit	crédit
Administration générale			
02-110-00-200	Cotisations de l'employeur	1.00 \$ +	
02-110-00-310	Frais de déplacement représentation		1.00 \$ -
02-130-00-339	Communications	150.00 \$ +	
02-130-00-340	Dépenses de publication et d'information		150.00 \$ -
02-130-00-413	Comptabilité et vérification	2 500.00 \$ +	
02-140-00-141	Rémunération Officier élection		2 500.00 \$ -
02-130-00-670	Fourniture de bureau, imprimés et livres	125.00 \$ +	
02-130-00-671	Matériel informatique - maintenance, rép	350.00 \$ +	
02-130-00-494	Cotisation versées à ass. Et abonnements		475.00 \$ -
Sécurité incendie			
02-220-00-525	Ent. et rép. - matériel(équip. Motorisés)	1 010.00 \$ +	
02-220-00-454	Cours Pompiers: Formation		1 010.00 \$ -
Voirie d'été			
02-320-00-331	Téléphone garage municipal	30.00 \$ +	
02-320-00-310	Frais de déplacement		30.00 \$ -
02-320-00-632	Propane - Garage	860.00 \$ +	
02-320-00-635	Calcium: Abat-poussière		860.00 \$ -
Voirie d'hiver			
02-330-00-200	Cotisation de l'employeur	425.00 \$ +	
02-330-00-526	Entretien et réparation - matériel		425.00 \$ -
02-330-00-631	Carburant, huile, graisse, diesel	560.00 \$ +	
02-330-00-632	Propane - Garage		560.00 \$ -
02-330-00-640	Pièces et accessoires - Voirie hiver	100.00 \$ +	
02-330-12-526	Ent. Et rép - Inter 2003 (n 12)	450.00 \$ +	
02-330-00-965	Immatriculations des véhicules		550.00 \$ -
Réseau de distribution de l'eau potable			
02-413-00-640	Pièces et accessoires - Aqueduc	60.00 \$ +	

02-413-00-526	Entretien et réparation - équipements		60.00 \$ -
	Traitement des eaux usées		
02-414-00-310	Frais de déplacement du personnel	225.00 \$ +	
02-414-00-681	Services publics - Électricité: Épuration	100.00 \$ +	
02-414-00-141	Rémunération - Épuration des eaux usées		325.00 \$ -
02-415-00-521	Entretien et réparation - travaux de génie	700.00 \$ +	
02-415-00-526	Ent. Et rép - Machineries, outillage et équipement	6 500.00 \$ +	
02-415-00-900	Quote-part- MRC: Transport Boues	570.00 \$ +	
02-414-00-521	Entretien et réparation - travaux de génie		7 770.00 \$ -
	Centres communautaires		
02-701-00-526	Entretien et réparation - Équipement OTJ	25.00 \$ +	
02-701-00-523	Entretien et réparation - Terrain OTJ		25.00 \$ -
	Bibliothèque		
02-702-30-331	Téléphone - Bibliothèque	25.00 \$ +	
02-702-30-950	Bibliothèque municipale - fonctionnement		25.00 \$ -

6. **COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 DÉCEMBRE 2019**

6.1 **Réal Huot Inc. – Facture # 5425006**

Résolution 2019-12-386

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
 ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 580.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-413-00-310 *Frais de déplacement* au poste budgétaire 02-413-00-640 *Pièces et accessoires aqueduc* ;

QU'un virement de crédit de 534.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-413-00-683 *Achat eau potable* au poste budgétaire 02-413-00-640 *Pièces et accessoires aqueduc* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 5425006 de Réal Huot Inc. au coût de 1 062.01 \$, taxes en sus, pour l'achat de fournitures pour la réparation du réseau d'aqueduc ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-413-00-640 *Pièces et accessoires aqueduc*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 **JLR Gagnon Inc. – Facture # 2538**

Résolution 2019-12-387

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 940.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-415-00-640 *Pièces et accessoires – réseau d'égout* au poste budgétaire 02-415-00-522 *Travaux contractuels* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 2538 de JLR Gagnon au coût de 892.50 \$, taxes en sus, pour la réparation de la conduite au regard (intersection rue du Pont et Pont Soucy);

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-522 *Travaux contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 **Adoption**

Résolution 2019-12-388

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 69 243.17 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR NOVEMBRE 2019

Élus municipaux	2 802.25 \$
Employés municipaux	13 172.88 \$
Pompiers volontaires	2 030.23 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 466.67 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 271.35 \$
CSST	362.16 \$
RVER (Part employé)	284.93 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : NOVEMBRE 2019	26 390.47 \$

CHÈQUES ÉMIS NOVEMBRE 2019

BELL MOBILITÉ INC.	121.74 \$
COMITÉ DE BASSIN RIVIÈRE	50.00 \$
Fernand Dufresne Inc.	277.88 \$
Hydro-Québec	2 807.57 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 245.66 \$
Le Pro du CB Inc.	1 311.81 \$
Maheu & Maheu	662.72 \$
Petite Caisse	178.95 \$
Protection Mega Plus Inc	431.15 \$
R. Paré Excavation Inc	853.69 \$
Sogetel Inc	762.43 \$
Vincent Morin	1 800.00 \$
Visa Desjardins	1 728.18 \$
Yesenia Mendez Vazquez	50.00 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : NOVEMBRE 2019	12 281.78 \$

COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2019

AddENERGIE	220.00 \$
Alarme Pro-Tech	373.21 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	218.34 \$
Bell Gaz Ltée	934.71 \$
BENOIT BASTIEN	433.88 \$
BERNARD THERRIEN	41.71 \$
BRANDT TRACTOR Ltd	659.59 \$
Canada Post Corporation	193.17 \$
Centre d'extincteur SL	160.68 \$
Croix-Rouge canadienne	183.09 \$
DAVEN PEPIN-LAMONTAGNE	40.00 \$
ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC.	7 013.48 \$
ENVIRONEX	269.05 \$
Équipement de bureau Demers Inc	198.92 \$
Extincteurs de Beauce Inc	17.19 \$
Fernand Dufresne Inc.	719.37 \$
Gaétan Bellegarde	25.00 \$

Garage A. Therrien Inc	97.18 \$
Gilles Fluet	25.00 \$
HARNOIS ÉNERGIES INC	3 314.09 \$
Hydro-Québec	399.97 \$
INFOTECH	390.92 \$
Installations Paul Gagnon Inc	1 247.48 \$
J.L.R. Gagnon Inc.	1 428.57 \$
Jean Théberge	192.64 \$
LA COOP ALLIANCE	112.02 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	636.72 \$
Les Équipements Lapierre Inc	71.69 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	675.29 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	(140.44 \$)
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	348.44 \$
Maurice Audet	25.00 \$
Municipalité de Audet	1 050.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	1 425.00 \$
Municipalité Saint-Gédéon-De-Beauce	1 346.85 \$
NANCIE LACHANCE	30.99 \$
Pascal Dulac	48.24 \$
Philippe Mercier Inc	634.39 \$
Priorité StraT J Inc.	137.97 \$
PUROLATOR INC.	29.40 \$
R. Paré Excavation Inc	1 846.32 \$
RABAIS CAMPUS	167.68 \$
Réal Huot Inc	68.99 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	839.15 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	588.81 \$
Service Incendie Lac Drolet	126.00 \$
Soc. Assurance Automobile Québec	584.34 \$
Société Canadienne des postes	310.43 \$
THIBAULT & ASSOCIÉS	600.17 \$
Valoris	112.28 \$
Vincent Morin	12.90 \$
Visa Desjardins	85.05 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : NOVEMBRE 2019	30 570.92 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : NOVEMBRE 2019</u>	<u>69 243.17 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. **CONSEIL MUNICIPAL :**

7.1 **Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires**

Les membres suivants du Conseil municipal déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires : Bernard Therrien et Jean-Luc Boulanger.

7.2 **Code d'éthique et de déontologie des élus – Registre des déclarations**

Résolution 2019-12-389

ATTENDU que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que la directrice générale doit déposer un extrait du registre public des déclarations des élus municipaux lors de la dernière séance ordinaire de décembre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 ET RÉSOLU

DE prendre acte du dépôt par la directrice générale du registre public des déclarations des élus municipaux lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3 Règlement décrétant la rémunération des membres du Conseil municipal de Saint-Ludger – Avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion 2019-170

Le conseiller Bernard Rodrigue donne avis de motion de la présentation d'un règlement stipulant la rémunération des élus municipaux.

Tel qu'exigé par la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil et un avis public résumant le contenu du projet de règlement sera affiché par la suite.

8. ADMINISTRATION :

8.1 Fermeture du bureau – Période des Fêtes

Le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2019, midi, au 5 janvier 2020 inclusivement.

8.2 Règlement de taxation – Avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion 2019-171

Le conseiller Goderic Purcell donne avis de motion de la présentation d'un règlement stipulant les taux de taxation pour le budget municipal 2020 et devant être adopté lors d'une session ultérieure.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

8.3 Assurances de la Municipalité – Renouvellement 2020

Résolution 2019-12-390

ATTENDU que le contrat des assurances de la Municipalité vient à échéance le 14 décembre et qu'il y a obligation de les renouveler ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil renouvelle le contrat d'assurance de la Municipalité au montant de 54 498.91 \$, taxes incluses, auprès d'Essor Assurances-Placements-Conseils Inc et autorise le paiement des frais d'honoraires du courtier Alain Laviolette au coût de 850,00 \$, non taxable;

QUE, pour procéder au paiement, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

N° de poste		Modification budgétaire moins	plus
	Dossier Assurances		
	<i>Gestion financière et administrative</i>		
02 130 00 420	Assurances - administration générale		1 333.39 +
02 110 00 422	Assurances - couverture Umbrella	38.29 -	
02 110 00 454	Inscription session de formation	876.17 -	
02 190 00 420	Assurances - adm gén - bâtiment/équipts	418.93 -	
	<i>Protection contre les incendies</i>		
02 220 00 421	Assurances - bâtiment / équipements		138.43 +
02 220 00 424	Assurances - véhicules		236.43 +
02 220 00 429	Assurances - Accidents, décès	84.54 -	

02 220 00 454	Cours pompiers : Formation	290.32 -	
	Voirie municipale		
02 320 00 424	Assurances - véhicules		1 789.70 +
02 320 00 421	Assurances - bâtiment / équipements	1 485.44 -	
02 320 00 454	Inscription session de formation	304.26 -	
	Enlèvement de la neige		
02 330 00 424	Assurances - véhicules : Voirie		2 523.43 +
02 330 00 421	Assurances - bâtiment / équipements	935.44 -	
02 330 17 526	Entretien et réparation – garage	1 587.99 -	
	Traitement des eaux usées		
02 414 00 421	Assurances bâtiments / équipements		688.06 +
02 414 00 521	Entretien et réparation - Travaux de génie	688.06 -	
	Réseaux d'égouts		
02 415 00 422	Assurances - responsabilité publique		92.35+
02 415 00 522	Travaux contractuels	92.35 -	
	Activités culturelles		
02 701 00 421	Assurances - bâtiments, équipts OTJ		731.22 +
02 702 30 421	Bibliothèque municipale		86.69 +
02 701 00 523	Entretien et réparation - Terrain OTJ	731.22 -	
02 702 30 950	Bibliothèque municipale - fonctionnement	86.69 -	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Registre des déclarations

Résolution 2019-12-391

ATTENDU que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que la directrice générale doit déposer un extrait du registre public des déclarations des employés municipaux lors de la dernière séance ordinaire de décembre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
 ET RÉSOLU

DE prendre acte du dépôt par la directrice générale du registre public des déclarations des employés municipaux lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.5 Québec municipal – Adhésion 2020

Résolution 2019-12-392

ATTENDU l'intérêt de ce site d'informations municipales et le nombre d'informations municipales que l'on y trouve;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 ET RÉSOLU

QUE l'adhésion au portail "Québec Municipal" soit renouvelée pour 2020 au coût de 291,31 \$, taxes en sus.

QUE le coût de l'adhésion soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 – *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.6 Inventaire des sites vacants et évaluation de l'impact sur les états financiers

Résolution 2019-12-393

ATTENDU que depuis 2015, les organismes municipaux doivent appliquer les nouvelles normes comptables du chapitre *SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public;

ATTENDU que cette norme vise les sites appartenant à la Municipalité qui ne font pas l'objet d'un usage productif;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un inventaire des sites vacants et qu'une évaluation de chacun des lots a été faite afin de déterminer s'il y avait un potentiel de contamination ou non;

ATTENDU que le lot 4 190 648 (ancien dépotoir fermé autour de 1972) a ressorti de l'inventaire comme étant un lot potentiellement contaminé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger informe Blanchette Vachon qu'elle n'a pas l'intention de procéder à la décontamination du lot 4 190 648, car il ne s'agit pas d'un lot destiné à la revente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.7 Bottin du Granit – Renouvellement de la publicité

Résolution 2019-12-394

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'un cinquième de page en espace promotionnel soit réservé dans le Bottin du Granit au coût de 110,00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-340 *Dépenses de publication et d'information* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.8 FQM – Adhésion à un contrat d'assurance collective

Résolution 2019-12-395

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE, suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneuse d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat ») ;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Contrat ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger souscrive au 1^{er} janvier 2020 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat ;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à sa directrice générale et sa directrice générale adjointe d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.9 MI Consultants – Forfait maintenance

Résolution 2019-12-396

ATTENDU la proposition faite par MI Consultants concernant la maintenance des logiciels en lien avec la gestion numérique des documents et la formation de la nouvelle adjointe administrative ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le forfait de maintenance proposé par MI Consultants soit accepté au coût de 415.00 \$, taxes en sus, pour l'année 2020 incluant :

- 1 visite par année de maintenance :
 - o Ménage ;
 - o Mise à jour de logiciels ;
 - o Retour sommaire sur la formation ;
 - o Suggestion de nouveaux logiciels/applications pour augmenter la productivité ;
 - o Rapport de maintenance complet avec recommandations ;
 - o Montage des postes avec les logiciels nécessaires ;
 - o Relier la ou les ressources à l'arborescence ;
 - o Mise à jour de la cartographie des processus

- o Formation personnalisée de nouveaux employés ;
- Appel téléphonique en tout temps, étampes dynamiques au besoin

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414 *Infotech : Contrat de services*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.10 ADMQ – Formation « Accès à l'information et protection de données personnelles en contexte municipal »

Résolution 2019-12-397

ATTENDU que l'ADMQ organise une formation à Frontenac le 26 février prochain intitulée *Accès à l'information et protection de données personnelles en contexte municipal* et que madame Julie Létourneau, directrice générale, désire suivre cette formation au coût de 277.00 \$, taxes en sus, si payée avant le 15 décembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution ;

QUE madame Julie Létourneau soit inscrite pour suivre cette formation ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. VOIRIE :

9.1 Carburants 2020 – Étude des soumissions et décision

Résolution 2019-12-398

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des carburants pour l'année 2020 a été lancé conformément à la résolution n° 2019-11-362 ;

ATTENDU que deux soumissions sur cinq soumissionnaires invités ont été reçues pour le diesel routier et l'huile de chauffage :

	Diesel	Huile à chauffage
<input checked="" type="checkbox"/> Corporation de pétroles Parkland	- 0.0200 \$	- 0.0200 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Énergies Sonic Inc.	- 0.0316 \$	- 0.0315 \$

CONSIDÉRANT que les deux cotations reçues ont été collationnées et qu'une copie du document comparatif a été remise à chaque conseiller pour étude ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le contrat d'approvisionnement de la Municipalité de Saint-Ludger pour l'année 2020 en diesel routier LS et huile à chauffage soit accordé au plus bas soumissionnaire confirme, à savoir Énergies Sonic Inc. – 0.0316 cent le litre (diesel routier) et - 0.0315 cent le litre (huile chauffage), taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 Achat de panneaux de signalisation

Résolution 2019-12-399

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 5 panneaux de stationnement interdit chez Signalisation Lévis Inc. au coût total de 95.50 \$, taxes en sus, tel que décrit à la soumission n° 39509 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-355-00-640 *Pièces et accessoires : circulation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.3 Pépine – Achat de pneus

Résolution 2019-12-400

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 2 pneus Firestone Duraforce RT chez Dupuis et Frères Inc. au coût unitaire de 498.80 \$, taxes en sus, en plus des frais de récupération de 3.00 \$/pneu et l'installation au coût de 50.00 \$/pneu ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-14-526 *Ent./rép. – Pépine JohnDeere 2011 (n° 14)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.4 Achat d'un baril d'huile hydraulique

Résolution 2019-12-401

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 625.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-00-631 *Carburant, huile, graisse, diesel* au poste budgétaire 02-330-00-631 *Carburant, huile, graisse, diesel* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un baril d'huile hydraulique Total AW32 de 208 litres chez Fabrications Pierre Fluet Inc. au coût de 594.88 \$, taxes et redevances environnementales exclues ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-631 *Carburant, huile, graisse, diesel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.5 Inspecteur municipal par intérim – Remboursement de vêtement et bottes

Résolution 2019-12-402

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 250,00 \$ soit fait à l'ordre de Pascal Dulac en remboursement de l'achat d'une paire de bottes à cap d'acier et d'un pantalon de travail ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – petits outils.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.6 Inter 2013 – Achat d'une chaîne de convoyeur

Résolution 2019-12-403

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une chaîne de convoyeur 23 3/4-D88K, 4 mailles chez Robitaille Équipement Inc. au coût de 883.00 \$, taxes en sus et transport inclus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. EAU POTABLE – ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

Résolution 2019-12-404

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 5 740.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-00-635 *Calciul – abat-poussière* au poste budgétaire 03-310-01-725 *Aqueduc - Génératrice* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une génératrice stationnaire 9000W avec commutateur automatique et chauffe batterie chez Michel Fecteau, entrepreneur électricien, au coût de 5 500. \$, taxes en sus, incluant le matériel et la main-d'œuvre ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-01-725 *Aqueduc - Génératrice.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. Eaux usées – Prolongement de l'entente de services avec la Municipalité de Saint-Gédéon

Résolution 2019-12-405

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger demande à la Municipalité de Saint-Gédéon de prolonger au 30 juin 2020 l'entente relative au traitement des eaux usées par étangs aérés à raison de 2 fois par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. SERVICE INCENDIE :

12.1 Achat de gants et chapeaux

Résolution 2019-12-406

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 2 800.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-220-00-442 *Incendie : Services rendus par d'autres municipalités* au poste budgétaire 02-220-00-640 *Pièces et accessoires – Incendie* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des fournitures suivantes chez CMP Mayer Inc. :

- 5 paires de gants Dragon Alpha w/poignet large @ 125.00 \$/un + tx
- 5 paires de gants Dragon Alpha w/poignet médium @ 125.00 \$/un + tx
- 5 chapeaux LTX Deluxe jaune w/R76 @ 275.00 \$/un + tx

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-640 *Pièces et accessoires - Incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.2 Achat d'un appareil respiratoire

Résolution 2019-12-407

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 7 200.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-220-00-442 *Incendie : Services rendus par d'autres municipalités* au poste budgétaire 03-310-07-725 *Incendie – Échel., app.resp., extinct., boyaux* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un appareil respiratoire 3M/Scott, modèle X3Pro, édition 2013, de 4500 psi, complet avec détecteur de mouvement, sans partie faciale, sans cylindre chez CMP Mayer Inc. au coût de 6 750.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-07-725 *Incendie – Échel., app.resp., extinct., boyaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.3 Assurances pompiers volontaires

Résolution 2019-12-408

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal renouvelle le contrat d'assurance pour les pompiers volontaires devant être payé directement à la SSQ Groupe financier au montant de 865,46 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.4 ACSIQ – Renouvellement annuel 2020

Résolution 2019-12-409

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède au renouvellement de l'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec au coût de 270.00 \$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-494 *Association service d'incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.5 Unité d'urgence – Installation de 4 cam lock

Résolution 2019-12-410

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE Michel Fecteau, entrepreneur électricien, soit mandaté pour procéder à l'installation de 4 cam lock avec 25 pieds de fils au coût de 634.71 \$, taxes en sus ;

QUE ce mandat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-03-525 *Entretien et réparation – Unité d'urgence*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. SÉCURITÉ CIVILE – ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Résolution 2019-12-411

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

ATTENDU que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux* pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Ludger préparé Priorité StratJ soit adopté ;

QUE la directrice générale et/ou directrice générale adjointe soient nommées responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité de Saint-Ludger ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. IBE :

14.1 Sommaire des permis et certificats

Dépôt du sommaire des permis et certificats au 30 novembre 2019. Celui-ci indique un grand total de 1 243 450 \$ de travaux pour l'année 2019.

14.2 Rapport annuel

Dépôt du rapport annuel préparé par monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement, relatant les dossiers en cours et les recommandations pour 2020.

14.3 Adhésion COMBEQ

Résolution 2019-12-412

ATTENDU que le coût d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de l'inspecteur en bâtiment et environnement est partagé entre les cinq municipalités qui utilisent ses services ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise l'adhésion 2020 de monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement, à la COMBEQ au coût de 380,00 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-454 *Inscription session formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14.4 Formation « Santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP-Construction) »

Résolution 2019-12-413

ATTENDU qu'il y a lieu de continuer d'offrir le perfectionnement à l'inspecteur en bâtiment et environnement (IBE);

ATTENDU que se donnera en janvier 2020 à Lac-Mégantic, la formation « Santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP-Construction) au coût de 255.00 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la municipalité que monsieur Jean-François Boulet participe à cette formation;

CONSIDÉRANT que les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte que monsieur Jean-François Boulet, IBE, participe à la formation décrite précédemment ;

QUE les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services ;

QUE les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-610-00-454 – *Inscription session formation* et 02-610-00-310 – *Frais de déplacement du personnel – Urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14.5 Entente pour services de l'IBE

Résolution 2019-12-414

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et environnement est à l'emploi des municipalités de Courcelles, Milan, Saint-Augustin de Woburn, Saint-Ludger et Saint-Robert-Bellarmin;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger est d'avis que les municipalités qui emploient l'inspecteur en bâtiment et environnement devraient se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à ce service;

ATTENDU que la Municipalité de Milan a confirmé son intérêt d'être l'employeur de la ressource (rés. 2019-12-5934) ;

ATTENDU qu'une entente relative à ce service est en cours de rédaction par la Municipalité de Milan ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger est disposée à confier le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement à la Municipalité de Milan;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger l'entente relative au service de monsieur Jean-François Boulet à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. TRANSBORDEMENT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Résolution 2019-12-415

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a signé une entente avec Services Sanitaires Denis Fortier pour la valorisation de ses matières résiduelles, entente qui prendra fin le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a reçu de Services Sanitaires Denis Fortier une offre pour valoriser nos matières résiduelles pour l'année 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

D'AVISER Services Sanitaires Denis Fortier de notre acceptation de leur offre pour la valorisation des matières résiduelles de notre territoire ;

DE PRENDRE ENTENTE avec Services Sanitaires Denis Fortier pour permettre, à titre de municipalité cliente, la valorisation de nos matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et ce, au coût de 70.77 \$ la tonne indexé selon l'indice de prix à la consommation de décembre 2019, plus taxes et redevances exigées par le gouvernement, si applicables ;

Que le maire et la directrice générale de la Municipalité de Saint-Ludger soient autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. SLM – RÉCUPÉRATION MÉTAUX & REBUTS – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

Résolution 2019-12-416

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a conclu une entente avec Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. (SLM) concernant un service de tri pour les matériaux secs et que le tonnage alloué soit à 2 tonnes ;

ATTENDU que cette entente se termine le 31 décembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger avise Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc. (SLM) qu'elle désire renouveler l'entente actuellement en vigueur dont le tonnage alloué est à 2 tonnes ;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ludger, l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Ludger et Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc. (SLM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. JEVI – ADHÉSION 2020

Résolution 2019-12-417

ATTENDU que le Centre de prévention du suicide – JEVI Estrie – s'adresse à la Municipalité de St-Ludger afin d'obtenir une aide financière;

CONSIDÉRANT que l'écoute des personnes en difficulté est un moyen important de prévention et que les aides recueillies devraient permettre de maintenir un service gratuit;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 100,00 \$ soit versé à JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. OTJ :

18.1 Patinoire – Surveillance et entretien

Résolution 2019-12-418

ATTENDU qu'aucune candidature n'a été reçue pour la surveillance et l'entretien de la patinoire;

ATTENDU la proposition du concierge Carmel Dumas ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Carmel Dumas à démarrer la patinoire et assurer son entretien jusqu'au début janvier 2020, avec l'aide de monsieur Marc-Antoine Béliveau qui le fera au même taux horaire que celui versé à monsieur Carmel Dumas ;

QU'à compter du 6 janvier, des membres du Club Optimiste de St-Ludger s'occuperont de l'entretien de la patinoire de fin de semaine seulement jusqu'à la réalisation de leur tournoi annuel de hockey bottines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.2 Achat de lumières et gradateurs

Résolution 2019-12-419

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise chez Philippe Mercier Inc. l'achat de 24 lumières DEL 15W au coût unitaire de 7.00 \$, taxes en sus, et de 3 gradateurs pour lumières DEL au coût unitaire de 30.00 \$, taxes en sus;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 *Entretien et réparations – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.3 Achat d'un aéroconvecteur de plafond

Résolution 2019-12-420

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE Michel Fecteau, entrepreneur électricien, soit mandaté pour procéder à l'installation d'un aéroconvecteur de plafond Dragon 5KW avec relais transfo et thermostat 24 volts au coût de 959.91 \$, taxes en sus, matériel et main d'œuvre inclus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.4 Nouveau système de chauffage – Travaux électriques

Résolution 2019-12-421

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 2 990.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-701-02-141 *Rémunération – Service Animation Estivale* au poste budgétaire 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*;

QUE Philippe Mercier Inc. soit mandaté pour procéder à l'installation électrique des 2 nouvelles fournaies (20KW et 15KW) au coût de 2 845.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

19.1 Club Optimiste de St-Ludger – Noël des enfants

Résolution 2019-12-422

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'un chèque au montant de 400,00 \$ soit émis à l'ordre du Club Optimiste de St-Ludger avec la mention "Noël des enfants 2019" ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 – *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19.2 Constellation du Granit – Insertion de livres dans les paniers de Noël

Résolution 2019-12-423

ATTENDU que, pour une douzième année consécutive, les partenaires de la Constellation du Granit unissent leurs efforts afin d'insérer, dans les paniers de Noël des familles ciblées par la Banque alimentaire du Granit, des livres neufs pour les enfants âgés entre 0 et 12 ans du territoire de la MRC du Granit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adhère au projet déposé par les partenaires de la Constellation du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19.3 Place aux Jeunes – 22^e édition des séjours exploratoires

Résolution 2019-12-424

ATTENDU que Place aux jeunes du Granit, chapeauté par l'organisme Intro-Travail et Carrefour Jeunesse-Emploi du Granit, est un projet qui favorise la migration, l'établissement et la rétention de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans dans la MRC du Granit et ce, depuis maintenant 20 ans ;

ATTENDU que Place aux jeunes du Granit nécessite notre appui financier pour la 22^e édition des séjours exploratoires aura lieu les 21-22-23 février et 20-21-22 mars 2020 afin d'augmenter le nombre de participants pour ainsi pallier à certaines problématiques reliées à la rareté de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT que cette activité régionale couvre le territoire de la MRC du Granit et que la Municipalité de Saint-Ludger, par sa quote-part à la MRC du Granit, contribue déjà au financement de cette activité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19.4 Journée internationale des femmes – 8 mars 2020

Résolution 2019-12-425

ATTENDU que, dans le cadre de la journée internationale des femmes, le Centre des femmes de la MRC du Granit, supportée par plusieurs partenaires de la région, organise une formule brunch et spectacle le 8 mars 2020 à la Polyvalente Montignac afin de souligner les réalisations des femmes et de prendre conscience des obstacles qui restent à aplanir pour qu'elles accèdent à l'égalité ;

ATTENDU que le Centre des Femmes de la MRC du Granit s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir un soutien financier ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19.5 La Route des Sommets

Résolution 2019-12-426

ATTENDU que la Route des Sommets traverse notre territoire ;

ATTENDU que la Municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir la Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien est encore nécessaire pour assurer le maintien de ce produit touristique majeur pour la région ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

DE RECONDUIRE pour l'année 2020 (1 an) le soutien financier à la Route des Sommets par une contribution financière de 400.00 \$;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. DEMANDE D'APPUI – DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Résolution 2019-12-427

CONSIDÉRANT que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la Municipalité de Saint-Ludger participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports avec copie au député, Samuel Poulin, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE monsieur le maire soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES – HAUSSE DE TARIF

Résolution 2019-12-428

ATTENDU QUE Récupération Frontenac inc. a annoncé la hausse de son tarif de traitement des matières recyclées passant de 2,50 \$/Tonne métrique à 55 \$/Tonne métrique, et ce, à compter de la prochaine année ;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire obtiendront une compensation de Recyc-Québec pour cette hausse, laquelle sera versée dans 2 ans ;

ATTENDU QUE par sa résolution no 2019-228, le conseil des maires de la MRC du Granit a offert une avance de compensation aux municipalités du territoire, ayant déclaré ou non compétence à la MRC pour les matières recyclées, pour leur permettre de diminuer le fardeau financier que représente la hausse de tarif ci-haut mentionnée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger confirme à la MRC du Granit sa participation à l'avance de compensation pour contrer la hausse du tarif du traitement des matières recyclées, et ce, pour les années 2020 et 2021 ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger accepte que l'avance de compensation de 2020 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les matières recyclées en 2022 et que l'avance de 2021 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les matières recyclées en 2023 ;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

22. PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR – DÉPÔT D'UN PROJET

Résolution 2019-12-429

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise la présentation du projet de *Mise à niveau de la patinoire extérieure* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Ludger à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger désigne madame Julie Létourneau, directrice générale, et madame Julie Richard, directrice générale adjointe, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23. VARIA

Le conseiller Bernard Rodrigue revient sur le sujet de la cueillette des ordures au Club Chasse et Pêche. La directrice générale propose aux membres du Conseil d'inviter madame Mélanie Boucher de la MRC du Granit et monsieur Fortier de Sanitaires Denis Fortier pour discuter de ce sujet.

La conseillère Thérèse Lachance informe le Conseil municipal de la demande reçue ce jour de la responsable de la bibliothèque municipale. Suite à la discussion, le Conseil municipal demande d'injecter de l'argent additionnel au budget 2020.

Le conseiller Goderic Purcell revient avec le dossier de récompense concernant les bénévoles de la bibliothèque. Suite à la discussion, le Conseil municipal désire organiser un souper avec tous les employés et bénévoles de la bibliothèque. Ce souper se fera après les Fêtes.

24. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 16 novembre 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 18 novembre 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 2 décembre 2019
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Le magazine Scribe
- ⇒ Quorum
- ⇒ Marché Municipal

25. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 6 DÉCEMBRE 2019

Résolution 2019-12-430

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 8 novembre et le 6 décembre 2019 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

26. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2019-12-431

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.